



Objectifs de la formation

Mieux Appréhender la planification en matière d'urbanisme au travers de la connaissance des différents documents et autorisations d'urbanisme.

Jeudi 11 mai 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogiques remis aux participants

>> S'inscrire via l'UDM24

[Financement par la commune](#)

Ou bien

>> Utiliser votre DIF élu

[Financement par la CDC](#)

Programme

- **La construction de l'Urbanisme réglementaire**
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
 - Le Plan Local d'Urbanisme (PLU et PLUi)
 - L'élaboration
 - La composition
 - Le zonage
 - Le règlement
 - La Carte communale
- **Les différentes procédures :**
 - La Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
 - Les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
 - Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)
 - Le Droit de Préemption Urbain (DPU)
 - La Taxe d'Aménagement (TA)
- **Les Autorisations d'Urbanisme**
 - Le Certificat d'Urbanisme (CU)
 - La Déclaration Préalable de travaux
 - Le Permis de Construire
 - Le Permis d'Aménager
 - Le Permis de démolir

Intervenant : Philippe TOUGNE

Responsable Services Techniques

Mairie de Coulounieix-Chamiers